

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-573/SG/FIN accordant une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000) à l'Office des Anciens combattants.

n° 69-573/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
5 avril 1969

Numéro JO
n° 9 du 25/04/1969

Date du numéro
25 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000) est accordée à l'Office des Anciens combattants, à titre de contributions aux œuvres d'intérêt social. Cette somme sera mandatée en quatre fractions trimestriellement suivant les montants indiqués ci-après : 1er trimestre 1969..... 300.000 FD 2e trimestre 1969 200.000 FD 3e trimestre 1969 250.000 FD 4e trimestre 1969 250.000 FD La dépense susvisée sera imputée sur le chapitre 28, article 1er, paragraphe 1, du budget local pour l'exercice 1969.